



**REGLEMENT DE CONSULTATION  
DE L'APPEL D'OFFRES N°17/10**

**OBJET : REALISATION D'UNE ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN  
DISPOSITIF D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE OPERATIONNEL AU SEIN DE  
L'EACCE**

**Etabli en vertu des dispositions du règlement du 8 Juillet 2008 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.**

**Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement précité. Toute disposition contraire au règlement en question est nulle et non avenue.**

## **ARTICLE 1: OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Le présent règlement de consultation régit l'appel d'offres n° 17/10 ayant pour objet la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un dispositif d'intelligence économique opérationnel au sein de l'EACCE.

## **ARTICLE 2: COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'appel d'offres comprend:

- une copie de l'avis d'appel d'offres
- un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales(CPS)
- le modèle de l'acte d'engagement
- le modèle de la déclaration sur l'honneur
- le règlement de la consultation
- le modèle du bordereau des prix/détail estimatif
- Il est également joint au dossier d'appel d'offres :
  - Une copie du règlement du 8 juillet 2008 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'EACCE.

## **ARTICLE 3: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS**

Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de cet organisme.

Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

## **ARTICLE 4 : INFORMATION DES CONCURRENTS**

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par l'EACCE à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré le dossier d'appel d'offres et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception, par télécopie confirmée ou par voie électronique dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Il est également mis à la disposition et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

## **ARTICLE 5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES**

Pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif.

### **5.1 Le dossier administratif comprend :**

- La déclaration sur l'honneur signée , timbrée et comportant les indications et les engagements précisés au paragraphe 1-a de l'article 24 du règlement des marchés de l'EACCE.
- Le récépissé du cautionnement provisoire d'un montant de **50 000, 00 Dhs (Cinquante Mille Dirhams)** ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent, ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent,
  - s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée,
  - s'il s'agit d'un représentant, celui ci doit présenter selon les cas :
    - Lorsqu'il agit au nom d'une personne physique : Une copie conforme de la procuration légalisée.
  - Lorsqu'il agit au nom d'une personne morale : un extrait des statuts de la société et/ou le procès verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société.
    - l'acte pour lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne le cas échéant.
    - Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article précédent. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
    - Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article précédent.
    - Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.

#### **5-2 : le dossier technique comprend :**

- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels des prestations similaires à l'objet du présent appel d'offres ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrage qui en ont éventuellement bénéficié.

#### **5-3 : le dossier additif comprend :**

- Le présent règlement de consultation signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » et paraphé sur toutes les pages ;
- le cahier de prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » et paraphé sur toutes les pages .
- Un planning de réalisation de la mission, donné à titre indicatif

## **ARTICLE 6: CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS**

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- **Le dossier administratif** précité ;
- **Le dossier technique** précité ;
- **Le dossier additif** précité ;
- **Une offre financière** comprenant :
  - Le bordereau des prix selon modèle joint en annexe, dûment rempli, signé et cacheté ;
  - L'acte d'engagement conformément au modèle joint au dossier d'appel d'offres signé, cacheté et timbré ;
- **Une offre technique** comprenant :
  - Les curriculum vitae des intervenants ( **Un Chef de Projet et deux consultants, un diplômé en management et/ou stratégie et un diplômé en management et/ ou Intelligence Economique** ) ;  
Les CV doivent être signés par les concernés et cachetés par le soumissionnaire
  - Des copies des diplômes, attestations de diplômes ou certificats des intervenants précités ;
  - Les documents justifiant l'expérience des intervenants.
  - Une méthodologie de travail incluant un chronogramme d'affectation du personnel

## **ARTICLE 7 : PRESENTATION ET DELAI DE REMISE DES OFFRES**

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres.

**Ce pli contient trois enveloppes :**

- **La première enveloppe** comprend : le dossier administratif, technique et additif. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications mentionnées sur le pli, la mention « **dossier administratif, technique et additif** ».
- **La deuxième enveloppe** comprend l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications mentionnées sur le pli, la mention « **offre financière**».
- **La troisième enveloppe** comprend l'offre technique du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications mentionnées sur le pli, la mention « **offre technique**».

**NB : La présentation des dossiers, telle que stipulée plus haut est obligatoire .**

## **ARTICLE 8: DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS**

Les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

### **ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS**

Direction des Ressources Humaines Administratives et Financières  
72, angle Bd Med Smiha et Rue Med El Baamrani  
-Casablanca-

- Soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis.

L'ouverture des plis est fixée pour **Le mardi 31 Août 2010 à 10h.**

Les plis reçus ou déposés postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur les plis remis.

Les plis seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.

## **ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES**

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau indiqué dans l'avis d'appel d'offres dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Il est retiré gratuitement aux locaux indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics

([www.marchéspublic.ma](http://www.marchéspublic.ma)) et à partir de l'adresse électronique : <http://web2.eacce.org.ma>

## **ARTICLE 10 : RETRAIT DES PLIS**

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans le registre spécial visé en article 8 sus-indiqué.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées dans l'article 8 du présent règlement.

## **ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leurs plis dans les conditions prévues à l'article ci dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai, le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres.

Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage resteront engagés pendant le nouveau délai.

## **ARTICLE 12 : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

L'Etablissement n'est pas tenu de donner suite à l'appel d'offres. Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité si ses propositions ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres.

## **ARTICLE 13 : EXAMEN ,EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES**

L'examen l'évaluation et la comparaison des offres se feront conformément aux dispositions des articles 36 ; 37 ; 39 ; 40 , 41 et 81 du règlement du 08/07/2008 relatif aux marchés de l'EACCE.

## **ARTICLE 14: JUGEMENT DES OFFRES**

La commission d'appel d'offres désignera , après examen des dossiers administratifs, techniques et additifs des différents soumissionnaires, une sous-commission d'évaluation technico-financière qui sera chargée de :

- **Dans une 1<sup>ère</sup> étape** : Procéder à une évaluation technique des offres ( elle représente 60% de l'évaluation globale)

Cette évaluation consistera en l'attribution d'une note sur 100 points, conformément aux critères suivants :

Critère	Note
Importance du prestataire dans le domaine qui sera jugée d'après ses prestations réalisées du même type que le présent appel d'offres	20
Profils des consultants qui seront jugés d'après les CV, diplômes, attestations de diplômes ou certificats et documents justifiant l'expérience professionnelle	60
Méthodologie: Compréhension du sujet, logique dans le séquençage des activités, Structuration des phases...	20
Note Technique	100

Suite à l'examen des pièces de références sus-indiquées et avant le démarrage des travaux d'évaluation technique, la sous-commission procédera, dans une 1<sup>ère</sup> phase, à l'étude des offres des soumissionnaires par rapport aux exigences mentionnées ci-dessous. Seront éliminés à l'issue de cette phase, les concurrents dont les offres ne satisfont pas à l'ensemble de ces exigences :

Critère ou sous-critère	Exigence d'éligibilité
<b>Attestations de références techniques obtenues pour la réalisation de prestations similaires et du même degré d'importance du présent appel d'offres.</b>	Un minimum d'une (1) attestation
<b>Profil des intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de projet</li> <li>• <b>Minimum Bac + 5</b> avec un <b>Diplôme supérieur</b> dans l'une des disciplines suivantes : <b>management, organisation, stratégie, Intelligence Economique ou similaire...</b></li> <li>• Minimum de <b>5 ans</b> d'expérience professionnelle dans le domaine</li> <li>• Réalisation d'<b>une (1)</b> mission similaire au moins</li> </ul> <hr/> <p>Consultant en management et stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Minimum Bac+4</b> avec un <b>Diplôme supérieur en Management et/ou stratégie</b></li> <li>• Minimum de <b>2 ans</b> d'expérience professionnel dans le domaine.</li> <li>• Participation à <b>une (1)</b> mission similaire au moins</li> </ul> <hr/> <p>Consultant en Intelligence Economique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Minimum Bac + 4</b> avec un <b>Diplôme supérieur en Management et / ou Intelligence Economique,</b></li> <li>• Minimum de <b>2 ans</b> d'expérience professionnelle dans le domaine.</li> <li>• Participation à <b>une (1)</b> mission similaire au moins</li> </ul>
<b>Approche méthodologique</b>	Respect des <b>termes du cahier des charges</b> et des <b>différentes phases de la mission</b>

**N.B Tout concurrent dont l'offre ne répond pas à l'une de ces exigences sera éliminé à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase ;**

**Ainsi, les concurrents qui seraient éliminés à l'issue de cette première phase ne seront pas concernés par l'évaluation technique.**

Ensuite , la sous-commission procédera, dans une 2<sup>ème</sup> phase à l'évaluation technique pour les concurrents retenus à l'issue de la première phase , à savoir ceux dont les offres répondent aux exigences sus-indiquées.

L'évaluation technique détaillée des offres sera faite selon les critères ci-après :

**\* Importance du prestataire dans le domaine qui sera jugée d'après ses compétences techniques**

Ce critère sera noté sur 20 points décomposés comme suit :

Critère	Barème	Pièces de référence
<b>20 points sur la réalisation de missions similaires à celle du présent appel d'offres par le cabinet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 si mission = 1</li> <li>• Chaque mission supplémentaire sera comptabilisée par 5 avec un maximum de 20 points</li> </ul>	Attestation justifiant la réalisation de missions similaires (Mise en place d'un Système d'Intelligence Economique, Veille Stratégique, Concurrentielle, Commerciale, Technologique...ou similaire)

**\* Profil des consultants :**

La qualité de l'équipe proposée est notée sur 60 points décomposés comme suit :

Critère	Sous-critère	Barème	Pièces de référence
30 points pour le Chef de projet	Dont 6 points pour la formation académique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bac + 5 : 2 points</li> <li>• Chaque diplôme supérieur en plus sera comptabilisé par 2 points avec un maximum de 6 points</li> </ul>	-Diplômes (Niveau bac + 5) - les diplômes supérieurs en plus seront justifiés par des diplômes, attestations de diplômes ou certificats
	Dont 12 points pour l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 points si 5 années</li> <li>Chaque année d'expérience en plus sera comptabilisée par 1 point avec un maximum de 12 points</li> </ul>	Documents justifiant l'expérience
	Dont 12 points pour le nombre de missions similaires à celle du présent appel d'offres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 points si 1 mission</li> <li>• Chaque mission similaire en plus sera comptabilisée par 2 points avec un maximum de 12 points</li> </ul>	CV et/ou tout autre document jugé utile par le prestataire à cet effet
15 points pour la qualification et compétence du consultant en management et stratégie	Dont 5 pour le niveau de formation académique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bac +4 : 2 points</li> <li>• Plus de Bac + 4 : 5 points</li> </ul>	-Diplômes (Bac +4) - les diplômes supérieurs en plus seront justifiés par des diplômes, attestations de diplômes ou certificats
	Dont 5 pour le nombre d'années d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 points si 2 années</li> <li>• Chaque deux années d'expérience en plus seront comptabilisées par un point avec un maximum de 5 points</li> </ul>	Documents justifiant l'expérience

Critère	Sous-critère	Barème	Pièces de référence
	Dont 5 pour le nombre de missions similaires à celle du présent appel d'offres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 points si 1 mission</li> <li>• Chaque mission similaire en plus sera comptabilisée par 1 point avec un maximum de 5 points</li> </ul>	CV et/ou tout autre document jugé utile par le prestataire à cet effet
15 points pour la qualification et compétence du consultant en Intelligence Economique	Dont 5 pour le niveau de formation académique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bac +4 : 2 points</li> <li>Plus de Bac + 4 : 5 points</li> </ul>	-Diplômes (Bac +4) - les diplômes supérieurs en plus seront justifiés par des diplômes, attestations de diplômes ou certificats
	Dont 5 pour le nombre d'années d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 points si 2 années</li> <li>• Chaque deux années d'expérience en plus seront comptabilisées par un point avec un maximum de 5 points</li> </ul>	Documents justifiant l'expérience
	Dont 5 pour le nombre de missions similaires à celle du présent appel d'offres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• * 2 points si 1 mission</li> <li>Chaque mission similaire en plus sera comptabilisée par 1 point avec un maximum de 5 points</li> </ul>	CV et/ou tout autre document jugé utile par le prestataire à cet effet

**\* L'approche, la méthodologie et la qualité de la démarche de mise en œuvre.**

Ce volet de l'offre technique est noté sur 20 points décomposés comme suit :

Critère		Barème
20 points pour la qualité de l'approche, de la méthodologie et de la démarche de mise en œuvre préconisées	Compréhension du contexte, des attentes et besoins de l'EACCE.	<p>20 points pondérés selon la qualité et la pertinence des explications détaillées dans l'approche méthodologique.</p> <p><u>Barème :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contenu de l'approche ( noté sur 10 points)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu très détaillé : 10 points</li> <li>- Contenu moyennement détaillé : 5 points</li> <li>- Contenu non détaillé : 0 point</li> </ul> </li> <li>• <b>Présentation de l'approche (notée sur 10 points)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Très bonne présentation : 10 points</li> <li>- Bonne présentation : 7 points</li> <li>- Moyenne présentation : 4 points</li> </ul> </li> </ul>

**NB. Les pièces qui permettront de juger cette partie sont l'approche méthodologique et le chronogramme d'affectation du personnel**

**Les concurrents qui auront obtenu une note inférieure ou égale à 70 points Seront éliminés à l'issue de cette évaluation technique.**

- **Dans une 2<sup>ème</sup> étape** : Evaluer les offres financières des concurrents retenus à l'issue de l'évaluation technique (Cette évaluation représente 40% de l'évaluation globale). Quant aux concurrents éliminés, il ne sera pas procédé à l'ouverture des enveloppes contenant leurs offres financières.

Suite à l'ouverture des plis financiers, une note financière (NF) sur 100 points sera attribuée aux concurrents ; elle sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Financière (NF)} = \frac{\text{Montant proposé par le concurrent moins disant}}{\text{Montant proposé par le concurrent}} \times 100$$

- **Dans une 3<sup>ème</sup> étape** : Procéder à une évaluation technico-financière. A ce titre, une note globale sera attribuée aux concurrents ; elle sera calculée comme suit :

$$\text{Note Globale (NG)} = [(\text{Note Technique} * 60\%) + (\text{Note Financière} * 40\%)]$$

Sera retenu à l'issue de cette évaluation, le concurrent qui aura obtenu la meilleure note globale.

La commission juge souverainement et ses décisions sont sans appel. Les concurrents évincés ne pourront demander aucune rémunération pour la présentation et la remise de leurs dossiers.

#### **ARTICLE 15 : LANGUE**

La langue d'interprétation du marché est la langue française qui est celle de sa rédaction et de sa signature.

**L'ETABLISSEMENT AUTONOME DE  
CONTROLE ET DE COORDINATION DES  
EXPORTATIONS**

**Cachet et signature du soumissionnaire  
Suivis de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »»**